

# NOTE D'INFORMATION

Mai 2024



## La Pêche dans la Zone UEMOA en Chiffres par Diegane NDONG, Chef de la Division de la Pêche et l'Aquaculture à l'UEMOA



### Production de pêche

La production halieutique annuelle dans la zone de l'UEMOA dépasse le million de tonnes depuis 2019 et se situe autour de 1 550 000 tonnes en 2022 (Figure 1). Elle est dominée par les produits issus de la pêche artisanale (83%) et seulement 17% en provenance de la pêche industrielle.

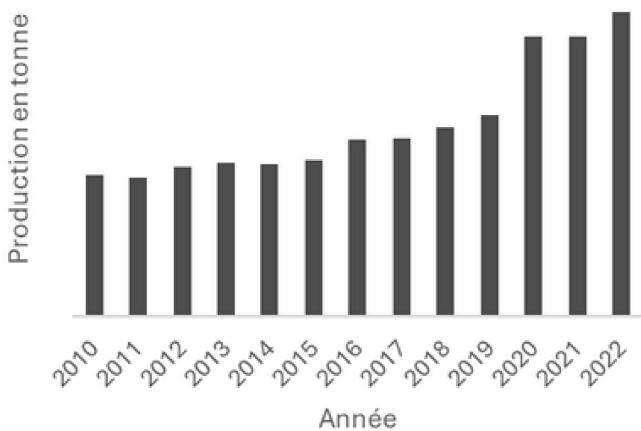


Figure 1 : Evolution de la production halieutique dans l'espace UEMOA (2010-2022) – Source (SIAR, 2022)

La production halieutique par pays révèle deux groupes de pays producteurs (Figure 2). Un premier groupe dont la production oscille entre 400 000 tonnes et 546 000 tonnes de produits halieutiques, c'est le cas du Sénégal et deuxième groupe dont la production est inférieure ou égal à 100 000 tonnes (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger et Togo).

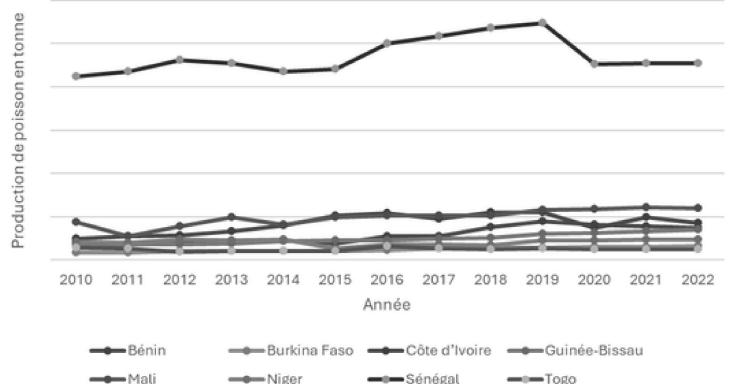


Figure 2 : Evolution de la production halieutique par Etat membre (2010-2022) – Source (SIAR, 2022)

### Destination de la Production

En pêche maritime, 52 % à 76 % des produits débarqués sont vendus à l'état frais et 1/3 sont transformés avant d'être vendus. Environ 10 % à 20 % de la capture sont destinés à l'autoconsommation et n'entrent pas dans les circuits commerciaux. Tandis qu'en pêche continentale, l'autoconsommation reste limitée autour de 2,6 % des produits capturés et on fait plus recours à la transformation, surtout au Mali, au Niger et au Togo. La transformation est le moyen le plus utilisé pour améliorer la conservation et le conditionnement des produits avant leur transport vers les lieux de consommation. A l'échelle de l'UEMOA, cinq (05) principaux procédés de transformation sont notés : produits « fumé », « salé-séché », « fermenté-séché », « braisé » et « frit ». Les procédés de transformation les plus courants sont le fumage (25 % à 70 % selon les pays) et le salé-séché (15 % à 68 %). Au titre des pertes post-capture, seulement, 1,5 à 4 % des produits débarqués selon les pays sont déclarés comme perdus.